

**Séance du 24 septembre 2026**

Date de la convocation : ..... 18/09/2026

Date d'affichage convocation : ..... 18/09/2026

| Nombre de Membres |           |            |
|-------------------|-----------|------------|
| en exercice       | présents  | Pouvoirs   |
| <b>32</b>         | <b>27</b> | <b>5</b>   |
| VOTE              |           |            |
| POUR              | CONTRE    | ABSTENTION |
| <b>32</b>         | <b>0</b>  | <b>0</b>   |

**N°2026-09-167**

**Convention de partenariat pour  
l'accueil des groupes scolaires en  
médiathèques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme VANDERBISTE Carine.

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal pour M. FÉLINE Thierry - M. BONATO Cédric pour Mme MARCHAND Cristel - Mme COMBE Florence pour M. MORRA André - M. DUMONT Christophe pour M. MANCEL Thierry - M. PÉLISSIER Laurent pour Mme PIMIENTO Corinne.

**Secrétaire de séance :** Mme LASHERMES Sandy.

Mme Marine ANJO, Vice-Présidente, expose :

- Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Art. L.310-1 A.- Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire,
- Vu l'axe 1 du projet de territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue : « Authenticité / Cadre de vie et identité ».

La présente convention a pour objet l'organisation et la participation des établissements scolaires du territoire au service d'accueil des classes proposé par le réseau de lecture publique. Celle-ci est déclinée en cinq exemplaires à destination de chaque école du territoire.

Des temps d'accueil et d'animation seront ainsi organisés en faveur des écoles, et dès la rentrée prochaine 2026-2027 selon un calendrier proposé par l'équipe des médiathèques. Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription gratuite de la classe au nom de l'enseignant, et chaque enfant pourra emprunter un livre.

Les interventions auprès des classes s'inscrivent dans le cadre des actions traditionnellement menées par les médiathèques pour les établissements scolaires du territoire communautaire. Un des axes prioritaires de la pratique culturelle de la Communauté de communes est de favoriser l'accès aux livres et à la lecture publique, notamment auprès des jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de partenariat avec les écoles du territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**La Secrétaire de séance,  
LASHERMES Sandy**

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 25 septembre 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**